

# Biganos

PORTE DU DELTA

[www.villedebiganos.fr](http://www.villedebiganos.fr)

DICRIM  
municipal

JUILLET 2016



## Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs - DICRIM

document  
à conserver



Connaître - Se préparer - Se protéger



## E DITORIAL

Chères boïennes, chers boïens,

La sécurité des habitants de Biganos est l'une des préoccupations de l'équipe municipale.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement. Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés aux aléas météorologiques pour lesquels vous êtes régulièrement alertés par nos services.

En complément de ce travail d'information, la commune a mis à jour un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas de crise.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la mairie les dossiers d'informations et les plans mentionnés dans les pages qui suivent. Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Bruno LAFON  
Maire de BIGANOS  
Président de la COBAN

## SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	<b>3</b>
Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	3
Qu'est-ce que le SAIP ?	4
<b>Le risque naturel</b>	<b>5</b>
Incendie de forêt	5
La vigilance météorologique	7
Tempête	8
Inondation - submersion marine	10
Froid extrême - neige	12
Canicule	15
Sanitaire	17
<b>Le risque technologique</b>	<b>19</b>
Nucléaire	19
Transport de marchandises dangereuses	22
Activités industrielles	26
Transport aérien	29
<b>Je protège ma famille</b>	<b>30</b>
Pourquoi dois-je assurer mon autonomie ?	31
Toutes les consignes	32
<b>Kit d'urgence</b>	<b>35</b>
<b>Réagir à l'attaque terroriste</b>	<b>36</b>



## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un événement potentiellement dangereux imprévisible est un aléa. Il devient un risque majeur lorsqu'il s'agit d'un phénomène de grande ampleur, qui peut avoir des conséquences graves sur les personnes, les biens ou l'environnement. Il est caractérisé par sa faible fréquence et son énorme impact. Le risque majeur est considéré généralement comme une catastrophe.

Les différents types de risques majeurs que nous avons répertorié pour la commune de Biganos sont :

### Les événements naturels ou liés aux conditions climatiques



### Les événements technologiques



# Qu'est-ce que l'information préventive ?

L'objectif de ce DICRIM est de renseigner les citoyens sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, ainsi que sur les moyens d'alerte et de protection mis en oeuvre lors d'un évènement de sécurité civile. Mieux informés et formés, tous (élèves, citoyens, responsables) intégreront le risque majeur dans leurs préoccupations quotidiennes pour s'en protéger. Ainsi, chacun pourra adopter le comportement opportun dans une situation à risque.

Toute personne par son comportement concourt à la sécurité civile.

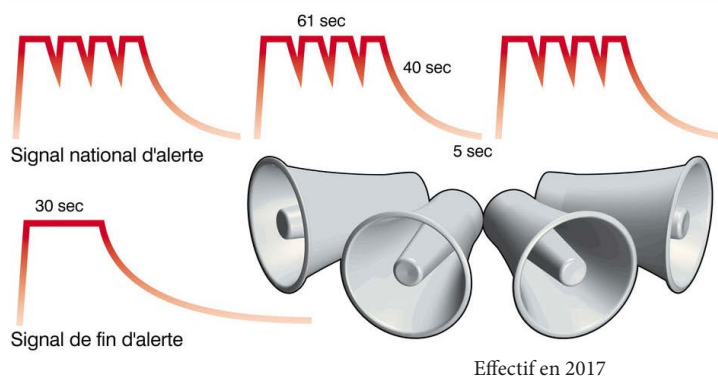
## Qu'est-ce que le SAIP ?

Le SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations) est un ensemble structuré d'outils permettant la diffusion d'un signal ou d'un message par les autorités. Il existe plusieurs vecteurs d'alerte et d'information pour la population :

des sirènes, des SMS via la technologie de la diffusion cellulaire (cell-broadcast) qui évite l'engorgement des réseaux, et un service de diffusion de l'alerte à par opérateurs, relayant avec leurs propres moyens ces informations (notamment panneaux à message variable et radios).



Effectif en 2017  
après inscription sur  
le site Internet  
de la ville



**Le déclenchement de cette diffusion est de la compétence du maire et du préfet de département. Elle a une double fonction :**

### Une fonction d'alerte

En l'entendant, la population doit immédiatement appliquer les mesures de sécurité, dans le cadre d'actions réflexes. Ces consignes doivent l'amener à :

- **se mettre en sécurité** (*se protéger dans un bâtiment ou évacuer la zone de danger*)
- **se tenir informé**
- **éviter de téléphoner** (*sauf urgence médicale*)
- **ne pas aller chercher ses enfants à l'école** (*vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer*).



Cette fonction d'alerte doit donc trouver une population sensibilisée, en capacité de réagir de manière pertinente. Tous les citoyens contribuent ainsi à l'efficacité des actions de secours de la sécurité civile.

### Une fonction d'information

Elle permet de préciser les consignes de sécurité à suivre en urgence et de donner les indications sur l'évolution de l'évènement.



# INCENDIE DE FORÊT



## Connaître

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale d'un hectare, d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite.

Pour qu'un incendie de forêt se déclenche et progresse, il faut que trois éléments se conjuguent dans des proportions convenables :

- une source de chaleur (flamme, étincelle)
- la présence d'oxygène : le vent active la combustion
- un combustible : la végétation, ou n'importe quel matériau pouvant brûler.

## Se préparer

Parmi les mesures prises ou à prendre pour réduire l'aléa feu de forêt, on peut citer :

### Les mesures collectives

L'aménagement des zones forestières :  
Face au risque feu de forêt, la prévention consiste en une politique globale d'aménagement et d'entretien de l'espace rural et forestier (pistes d'accès pompiers, pare-feux, points d'eau, débroussaillage organisé,...), sur laquelle s'appuient des stratégies de surveillance et de lutte contre l'incendie.

### Les mesures individuelles

**Le débroussaillage est une obligation**  
incombant au propriétaire ou locataire d'un terrain bâti ou à bâtir, dans un rayon de 50 mètres autour des constructions.



# Connaître

# Risque feu de forêt en Gironde

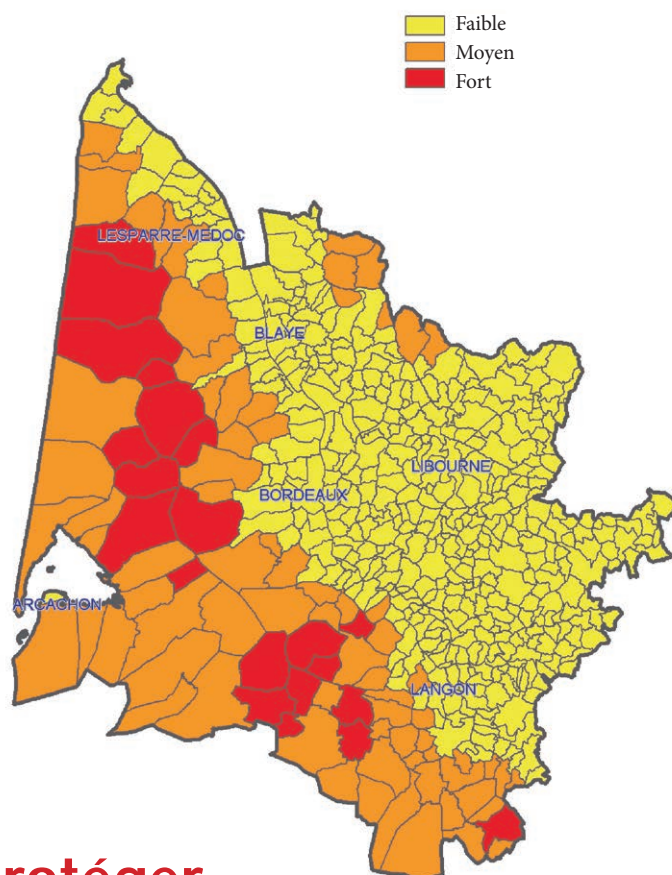
La Gironde compte 483 000 ha de forêts, soit 48% du territoire, ce qui en fait le 2ème département forestier de France, après les Landes.

Le croisement des probabilités d'éclosion de feu avec celui de la propagation de l'incendie a permis de classer le territoire en 3 catégories de risque incendie de forêt : Faible, Moyen, Fort.

La commune de Biganos qui compte environ 70 % de massifs forestiers est classé en risque moyen.

Du 19 au 25 août 1949, le massif forestier des Landes de Gascogne est victime d'un grand feu de forêt qui ravage 50 000 ha et entraîne le décès de 82 personnes. C'est l'incendie le plus meurtrier qu'ait connu la France. Aujourd'hui, afin de limiter les conséquences sur les enjeux économiques et humains, c'est un risque qui est pris en compte dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Grâce au réseau de piste DFCI (Défense de la Forêt Contre l'Incendie) et à l'aménagement de points d'alimentation en eau, la commune et le département sont considérés comme ayant une bonne défendabilité contre les incendies de forêt.



## Se protéger

### Pendant :

#### Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible
- Dans la nature, s'éloigner en faisant attention au sens du vent
- Rentrer dans le bâtiment solide et bien protégé le plus proche
- Respirer à travers un linge humide



#### Si vous êtes en voiture :

- Ne pas sortir si vous êtes surpris par un front de flamme
- Arrêtez vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares (pour être facilement repéré)

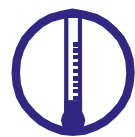
#### Si votre habitation est exposée au feu de forêt :

- N'évacuer que sur ordre des autorités
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
- Ouvrir le portail pour faciliter l'accès aux sapeurs pompiers
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres
- Arroser le bâtiment (volets, portes, fenêtres) tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après)
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée,...)
- S'habiller avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps (avoir à portée de main des gants en cuir, une casquette, des lunettes enveloppantes, un foulard et des chaussures montantes). Ne surtout pas utiliser des tissus synthétiques.

### Après :

- Sortir protégé
- Inspecter votre habitation, rechercher et surveiller les braises (sous les tuiles, dans les orifices d'aération).

# LA VIGILANCE METEOROLOGIQUE

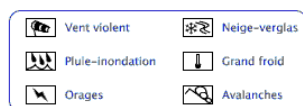


## Vigilance météorologique

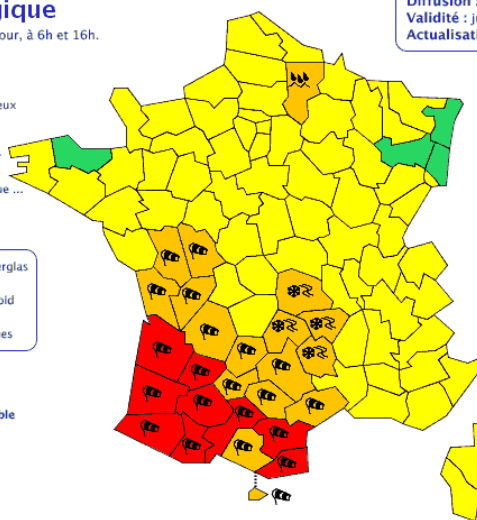
La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Diffusion : le samedi 24 janvier 2009 à 10h44  
Validité : jusqu'au dimanche 25 janvier 2009 à 06h00  
Actualisation : du samedi 24 janvier 2009 à 08h10

- Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.**



La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Consultez le [bulletin national](#)

Tempête exceptionnelle sur le sud du pays, se décalant vers le golfe du Lion en cours de journée. Neige sur le Massif Central débutant samedi. Crues sur plusieurs départements.

Cliquez sur la carte pour lire les [bulletins régionaux](#)

### Conseils des pouvoirs publics :

Vent/Rouge - Restez chez vous et évitez toute activité extérieure. - Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation. - Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures. Neige-Verglas/Orange - Respectez les restrictions de circulation et déviations. Crues/Orange - Evitez les abords des cours d'eau. - Soyez prudents face au risque d'inondations.



[www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com)

Copyright Météo-France

## Connaître

Pour informer la population et prévenir les autorités publiques et leur permettre d'anticiper un événement (tempête, submersion marine, inondation, orage, canicule...), une procédure de vigilance météorologique a été mise en place au plan national en 2001 ; elle est basée sur la surveillance des paramètres météorologiques par Météo France et sur l'établissement de cartes de vigilance avec 4 niveaux de risque associés à des conseils de comportement adaptés.

Lors d'une mise en vigilance orange ou rouge, des bulletins de suivi nationaux et régionaux sont élaborés. Le plan départemental d'alerte météorologique en Gironde synthétise ensuite l'ensemble de ces éléments et prévoit la diffusion de l'information par le Préfet aux Maires, aux services d'urgence et de secours et aux médias afin que ceux-ci préparent l'information à la population.



**Une vigilance absolue s'impose** : des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



**Soyez très vigilant** : des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.



**Soyez attentifs** : si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. vents violents, orages d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.



**Pas de vigilance particulière.**





## Connaître

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort).

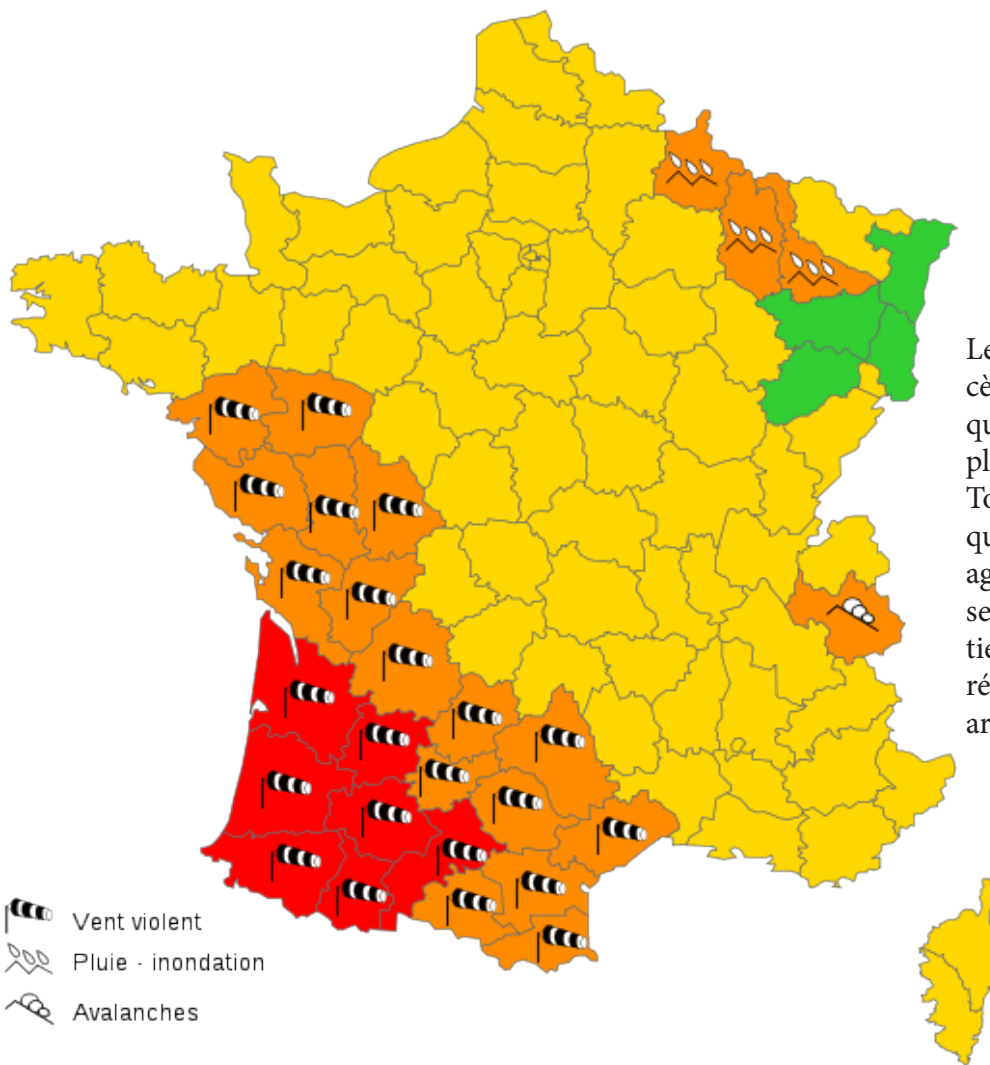
Les tempêtes peuvent se traduire par des vents très forts, des pluies abondantes, des chutes d'arbres, d'éléments de construction et d'installation de chantiers, et une détérioration des réseaux de distribution d'énergie et de communication.

- Les tempêtes des 26 et 27 décembre 1999 (Lothar et Martin) ont fait des victimes et occasionné de graves dégâts en Gironde : 3 morts, 336 blessés graves, des habitations inondées en bordure d'estuaire, d'importants linéaires de digues endommagés, 400 000 foyers privés d'électricité et 110 000 privés d'eau potable, 30% du massif forestier détruit.

- La tempête Klaus du 24 janvier 2009 a frappé la Gironde avec des rafales de 150 km/h à 172 km/h sur le littoral. 200 000 clients ont été privés d'électricité et des dégâts importants sur les peuplements forestiers ont été observés dans le sud du département.

- La tempête Xynthia des 27 et 28 février 2010 a marqué la Gironde avec des vents violents atteignant jusqu'à 161 km/h à Bordeaux. Le Bassin d'Arcachon, la côte océanique et l'estuaire de la Gironde ont subi des dommages importants. Le Bassin d'Arcachon a été concerné par un phénomène de submersion marine.





## Se préparer

Les services de Météo France procèdent désormais à des alertes lorsqu'un événement climatique d'ampleur est détecté.

Toutefois, il ne faut pas attendre qu'une tempête soit déclarée pour agir. En effet, chacun d'entre nous se doit de limiter les dégâts potentiels en entretenant notamment régulièrement les bâtiments et les arbres dont il a la charge.

## Se protéger

### Avant :

- Consulter régulièrement les bulletins et la carte de vigilance ([www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com)) et connaître les comportements adaptés
- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés (table de jardin, parasol,...) projetés par le vent, ils pourraient être dangereux
- Rentrer dans un abri en dur
- Fermer les portes et les volets
- Rentrer les bêtes et le matériel
- S'éloigner des bords de mer et des lacs
- Annuler les sorties en mer ou en rivière
- Arrêter les activités de plein air et les chantiers, rassembler le personnel
- Mettre les grues en girouette.

### Après :

- Continuer à s'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités
- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Ne pas toucher aux câbles électriques tombés à terre.

### Pendant :

- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités
- Se déplacer le moins possible (si vous êtes en voiture : rouler lentement). Rester chez-soi est la meilleure des protections.
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.





# INONDATION ET SUBMERSION MARINE



## Connaître

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eaux variables ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

Elle peut se traduire par:

- Un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales
- Des crues torrentielles
- Un ruissellement en secteur urbain.

Le risque inondation est l'un des plus importants, en raison du nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles recensés sur le département et des enjeux humains et matériels présents dans les principales zones à risque.

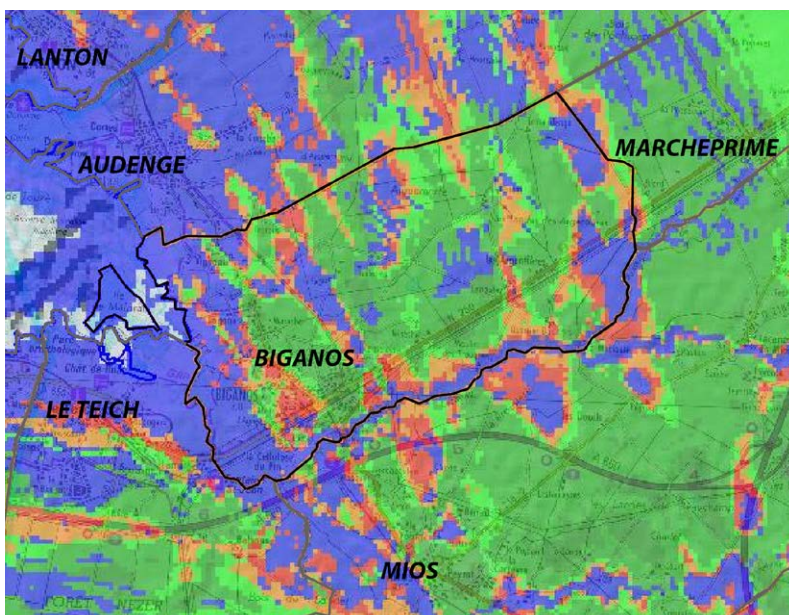
Le département a connu d'importantes inondations au cours des temps. Peuvent être citées parmi les principales crues, celles:

- De 1981 et de 1999 sur l'agglomération bordelaise
  - De 1999 et Xynthia (2010) sur l'estuaire de la Gironde et sur le Bassin d'Arcachon.
- Plus récemment la commune a été déclarée en état de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue du 29 janvier au 31 janvier 2014.

Carte des risques de remontées des nappes phréatiques

- Nappe sub-affleurante
- Sensibilité très forte
- Sensibilité forte
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible

<http://www.inondationsnappes.fr>



## Se préparer

Ces références ont permis l'élaboration du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) destiné à assurer le contrôle du développement de l'urbanisation en zone inondable et la préservation des champs d'expansion des crues. Dans ces zones inondables, le PPRI peut interdire, prescrire ou recommander des dispositions constructives ou des dispositions concernant l'usage du sol.

A la suite des événements catastrophiques dus à la tempête Xynthia, le préfet de la Gironde a signé en 2010 les arrêtés prescrivant la réalisation d'un Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine (PPRSM) pour 10 communes du Bassin d'Arcachon dont Biganos. Ce plan, qui est aujourd'hui en phase de concertation, vise à délimiter et à réglementer l'utilisation des sols en fonction du risque d'inondation par submersion marine. (Voir la carte interactive sur [http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/526/PPRI\\_arcachon\\_2.map](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/526/PPRI_arcachon_2.map))



# Connaître

## Les fossés et la préservation des zones humides : la solution écologique.

Destinés à la collecte et à l'évacuation des eaux pluviales, les fossés présentent des avantages hydrauliques et environnementaux. Pour une même profondeur, un fossé peut absorber davantage d'eau qu'une canalisation.

Les fossés sont destinés à recueillir uniquement les eaux pluviales. La présence d'herbe ralentit l'évacuation des eaux et limite donc les risques d'érosion et d'inondation en aval.

Perméables, ils permettent à l'eau de s'infiltrer dans le sol, réduisant ainsi les rejets en aval. Ils jouent un rôle de filtre en retenant les particules en suspension présentes dans les eaux de ruissellement, polluées par le lessivage de la chaussée. Les fossés respectent l'écoulement naturel des eaux.



# Se préparer

## Droits et obligations des riverains:

Les riverains d'un fossé sont tenus de s'assurer du libre écoulement des eaux. (article 640 du Code Civil). Il est donc obligatoire de retirer tout obstacle pouvant empêcher cet écoulement. Comme le stipule le Code Civil, l'entretien régulier des fossés est à la charge des riverains.

Entretien des fossés de voirie:

Afin de maintenir le bon écoulement hydraulique et le fil d'eau dans les fossés communaux, les services techniques municipaux réalisent un entretien régulier selon un programme établi.

# Se protéger

## Avant :

- Connaître les dispositifs d'alerte
- Prévoir les gestes essentiels :
  - Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits
  - Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, événements
  - Amarrer les cuves, etc.
  - Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires (Consulter le site Internet et les panneaux d'affichages, des distributions pourront être organisées par la mairie).
  - Prévoir les moyens d'évacuation.

## Après :

- Aérer la maison
- Désinfecter à l'eau de javel
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

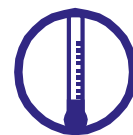


## Pendant :

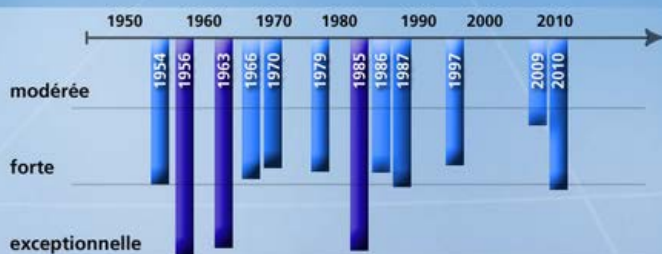
- S'informer de la montée des eaux et du niveau de vigilance (consulter <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/> et écouter la radio)
- Dès l'alerte :
  - Couper le courant électrique
  - Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines)
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.



# FROID EXTREME NEIGE



INTENSITÉ DES VAGUES DE FROID  
DEPUIS 1950



## Connaître

Le grand froid, le vent glacé, la neige sont des risques météorologiques à ne pas négliger. Ils peuvent être dommageables pour la santé, surtout pour les personnes fragiles ou souffrant de certaines pathologies. Leurs effets sont insidieux et peuvent passer inaperçus. Il faut donc redoubler de vigilance en se protégeant personnellement et en veillant sur les personnes fragiles (personnes âgées, enfants, personnes précaires ou sans domicile).

Chaque année des centaines de personnes sont victimes de pathologies provoquées par le froid.

Sont en cause :

- Les maladies liées directement au froid telles que les gelures ou l'hypothermie, responsables de lésions graves, voire mortelles
- L'aggravation de maladies préexistantes (notamment cardiaques et respiratoires)
- Des effets indirects comme le risque accru d'intoxication au monoxyde de carbone due au dysfonctionnement d'appareils de chauffage (au gaz, au fioul ou au charbon) ou à une utilisation inappropriée d'un moyen de chauffage (chauffage d'appoint utilisé en continu) ou encore lorsque les aérations du logement ont été obstruées
- L'hiver accroît les dangers de circulation : chutes de neige, pluies verglaçantes et brouillards givrants rendent la route moins sûre. A l'exception de quelques régions françaises, peu de conducteurs sont habitués à la conduite sur neige, qui exige de respecter des règles strictes de sécurité.



## Connaître

**Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?**

C'est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

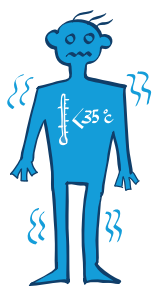






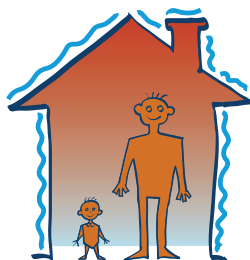
# Attention vague de froid extrême

## Se préparer - Se protéger

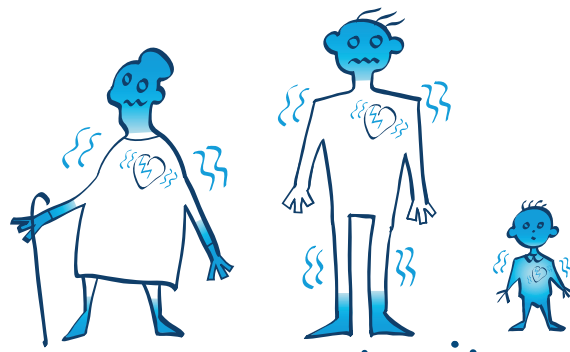


Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35 °C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.

Je reste chez moi autant que possible en m'étant organisé à l'avance



- J'ai prévu de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité).
- Je chauffe sans surchauffer, j'ai vérifié le bon état de marche de mon installation de chauffage, je ne bouche pas les aérations, et j'aère mon logement une fois par jour.
- J'ai tous les médicaments nécessaires en cas de besoin, et particulièrement si je suis un traitement régulier.
- Je donne de mes nouvelles à mes proches, et je contacte ceux qui sont seuls. Et si je suis isolé ou malade, je me fais connaître auprès de ma mairie.
- J'écoute à la radio les conseils des pouvoirs publics.



Le froid extrême demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.

Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

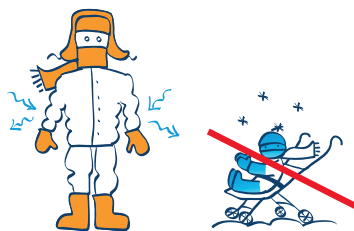
Si je dois absolument utiliser ma voiture



- Je vérifie le bon état de fonctionnement général: huile, batterie, éclairage, plein d'essence.
- Je prépare des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé et une boisson chaude.
- Avant chaque déplacement, je me renseigne sur la météo et sur l'état des routes.

Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.

Si je dois absolument sortir, je suis prudent et je pense aux autres



- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur: tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- J'évite de sortir les bébés, même bien protégés.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.
- Je ne fais pas d'efforts physiques, comme porter des objets lourds...
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le « 115 »

Brochure complète à télécharger sur le site de la ville

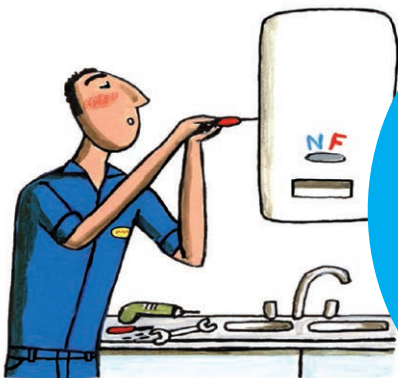
[www.villedebiganos.fr](http://www.villedebiganos.fr)



# Attention monoxyde de carbone

## Se préparer - Se protéger

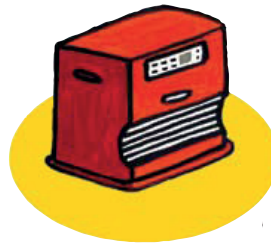
Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi :



**FAITES  
VERIFIER  
ET ENTRETENIR**  
avant chaque hiver  
vos installations  
de chauffage, eau chaude,  
ventilation...  
ramoner les conduits  
de fumée



**RESPECTEZ**  
le mode d'emploi  
des appareils à combustion  
(chauffages d'appoint,  
groupes électrogènes,  
appareils à gaz...)

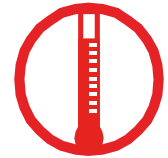


**AÉREZ**  
au moins  
10 minutes  
par jour

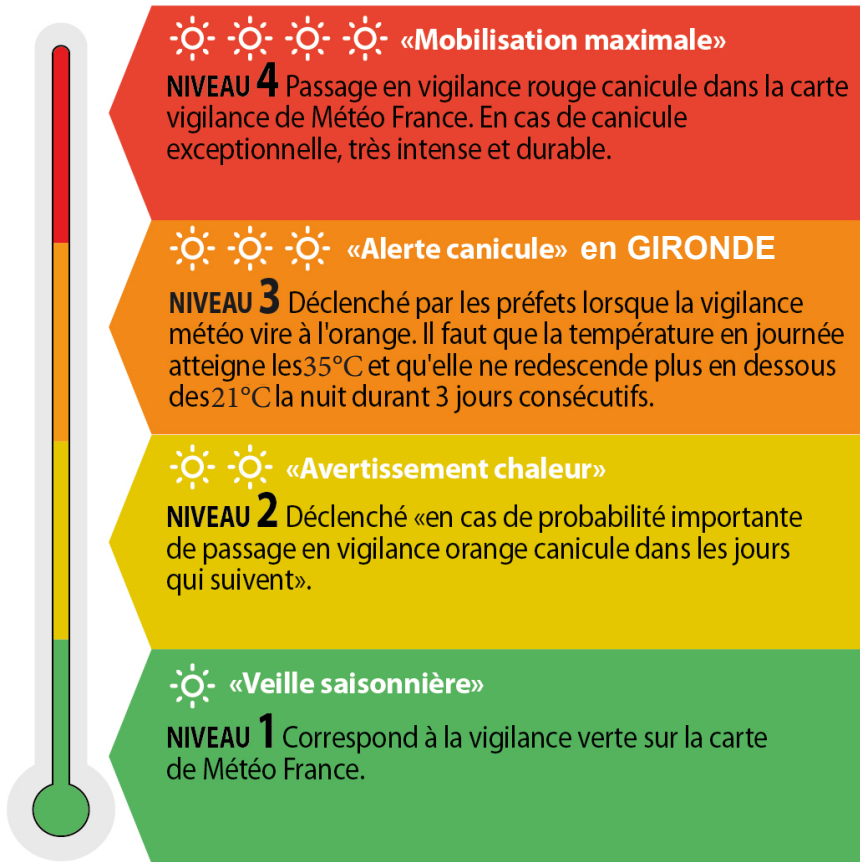


Le monoxyde de carbone est un gaz **toxique**,  
**invisible**, **inodore**, **non-irritant**... et **mortel**.

# CANICULE



## Les 4 niveaux du plan canicule



### À partir du niveau 3



- Les personnes âgées sont regroupées dans des pièces fraîches, le personnel veille à leur hydratation.



- Les personnes âgées et handicapées isolées à domicile sont visitées par les communes.



- Des messages de prévention sont diffusés dans les médias locaux.

Source : ministère de la Santé

## Connaître

Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans notre région. En Gironde, les seuils de température minimale nocturne et maximale diurne retenus pour le niveau 3 du plan canicule sont respectivement de 21 °C et 35 °C durant 72 heures.

La chaleur fatigue toujours.

Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le «coup de chaleur».

La chaleur est surtout pénible :

- Quand le corps ne s'est pas encore adapté (au début de la vague de chaleur),
- Quand elle dure plusieurs jours, surtout si la température reste élevée la nuit,
- Quand elle est humide (la sueur ne s'évapore pas) et qu'il n'y a pas de vent (la vapeur d'eau reste comme «collée» à la peau),
- Quand la pollution atmosphérique vient ajouter ses effets à ceux de la chaleur.

## CANICULE c'est reparti!

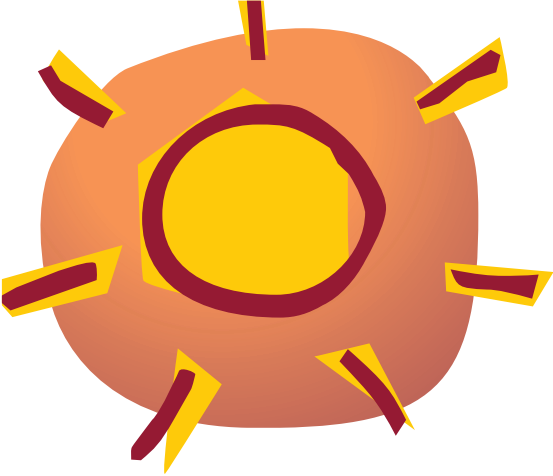
40° hier à Arcachon

La canicule qui, depuis une dizaine de jours, semblait avoir signé une trêve avec la région, a refait une apparition en force, hier à 40 degrés à Arcachon, 38 à Dax et Mont-de-Marsan, 37 à Toulouse et 36 à Bordeaux et Agen. Pas de doute, c'est reparti, comme on disait hier à tous les coins de rues, écrasés de chaleur. Et sans grand espoir de voir baisser la température aujourd'hui, si l'on en croit la météo.

## Se préparer

Avant une vague de chaleur, s'assurer que son domicile est conçu pour faire face à une élévation de la chaleur :

- Bonne isolation thermique des plafonds, des murs, des baies vitrées
- Volets extérieurs utilisables, stores en état de marche (En absence d'isolation possible, prévoir une solution de secours : famille, amis...)
- Prévoir un système permettant de placer un linge humide devant les fenêtres (fil et pinces à linge)
- Ventilateur à piles et ventilateur branché sur secteur (voire climatiseur) ou, au moins, un éventail
- Pain de glace ou sac de glaçons



# En période de fortes chaleurs ou de canicule

## Se préparer- Se protéger

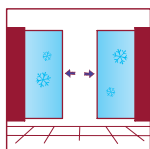
### Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

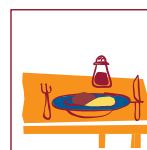
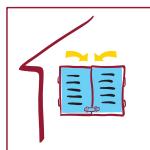
Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



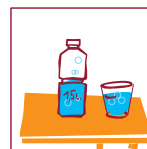
Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

### Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

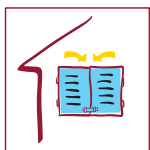
Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



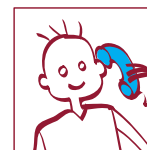
Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.

[Brochure complète à télécharger sur le site de la ville www.villedebiganos.fr](http://www.villedebiganos.fr)

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66

(appel gratuit depuis un poste fixe)

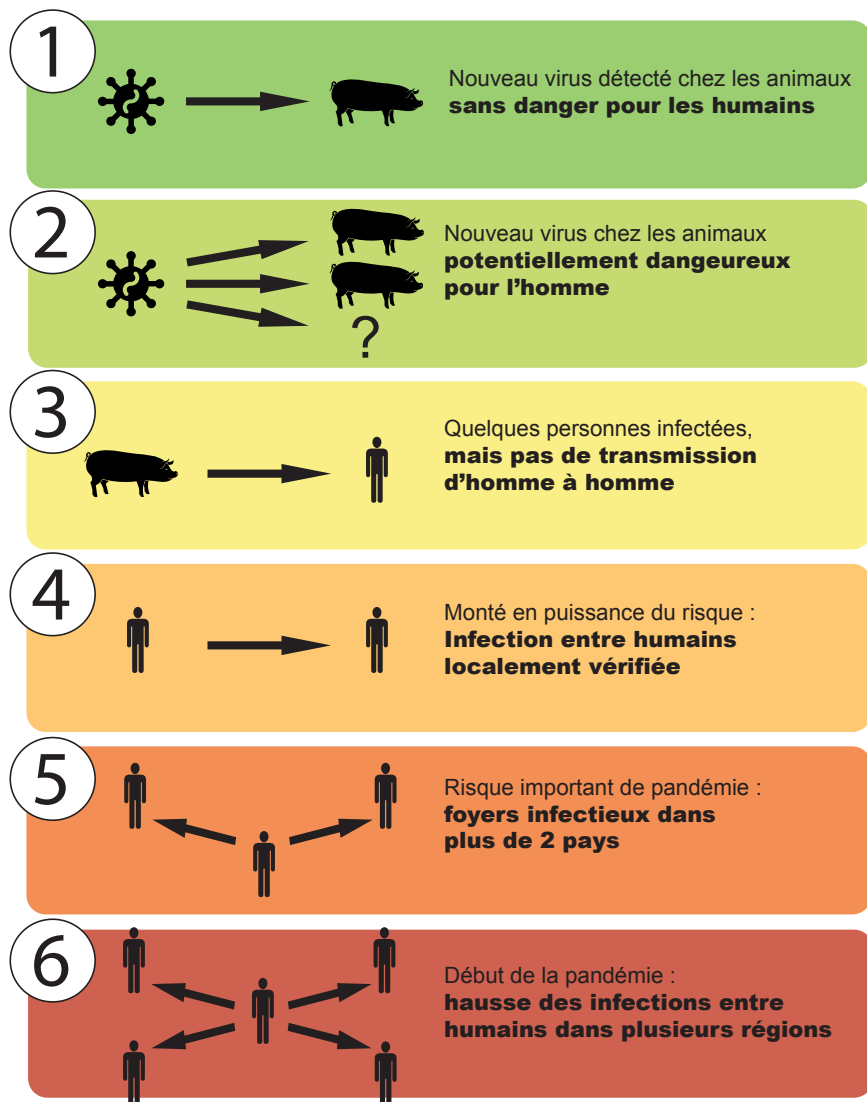
[www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes](http://www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes)

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)





## Les 6 niveaux d'alerte de l'Organisation Mondiale de la Santé



## Connaître

S'agissant de la transmission de l'homme à l'homme, le virus grippal se transmet par :

**La voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air du virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou les postillons,**

**Le contact rapproché avec une personne infectée (lorsqu'on l'embrasse, qu'on lui serre la main ou que l'on utilise les mêmes couverts que la personne malade),**

**Le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte).**

Les symptômes d'une grippe pandémique sont similaires à ceux de la grippe saisonnière : fièvre élevée (> à 38°C), courbatures, fatigue, toux et gêne respiratoire. La durée d'incubation peut aller jusqu'à sept jours et une personne grippée est contagieuse dès les premiers symptômes et pendant environ sept jours.

## Connaître

Une pandémie grippale est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue (plusieurs continents ou monde entier) d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une transformation génétique conséquente. Le virus possédant des caractéristiques immunologiques nouvelles par rapport aux virus habituellement circulant, l'immunité de la population est faible voire nulle ce qui a pour conséquence de permettre à la maladie de se propager rapidement.

Au XXe siècle, on a dénombré trois pandémies grippales :

- En 1918-1919, la pandémie dite de la «grippe espagnole» (virus A(H1N1)). Les estimations disponibles sur le site de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) indiquent qu'au moins 40 millions de personnes en sont décédées

- 1957-1958, la «grippe asiatique» (virus A(H2N2))

- 1968-1969, la «grippe de Hong-Kong» (virus A(H3N2))

Le 11 juin 2009, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a annoncé la première pandémie du XXIe siècle (virus A(H1N1)). Une grande campagne nationale de sensibilisation et de vaccination avait alors eu lieu.

# Grippe: pour réduire les risques de transmission

## Se préparer - Se protéger

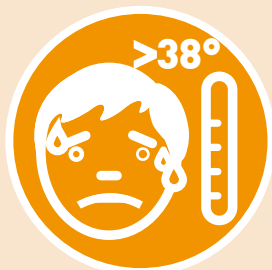
LAVEZ-VOUS LES MAINS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR  
AVEC DU SAVON OU UTILISEZ UNE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE



UTILISEZ UN MOUCHOIR EN PAPIER POUR ÉTERNUER  
OU TOUSSER, PUIS JETEZ-LES DANS UNE POUBELLE ET LAVEZ-VOUS LES MAINS



SI VOUS AVEZ DES SIGNES DE GRIPPE,  
(FIÈVRE, TOUX, COURBATURES, FATIGUE...),  
CONTACTEZ VOTRE MÉDECIN



POUR TOUTE INFORMATION : [www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr) - 0825 302 302 (0,15 euro/min depuis un poste fixe)

# NUCLEAIRE



## Connaître

### Comment un accident nucléaire peut-il survenir ?

- Lors d'accidents de transports : de nombreuses sources radioactives intenses sont quotidiennement transportées par route, rail, bateau, voire avion, comme c'est le cas pour les aiguilles à usage médical contenant de l'iridium 192
- Lors de leur utilisation : les radioéléments sont utilisés dans le monde industriel et médical. C'est le cas des appareils de soudure ou de radiographie.
- Lors d'un dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire : il peut s'agir d'un réacteur d'une centrale de production d'électricité ou d'un réacteur dévolu à la recherche.

### ÉCHELLE INTERNATIONALE DES ÉVÉNEMENTS NUCLÉAIRES ET RADIOLOGIQUES International Nuclear Event Scale

Niveau de l'INES	Population et environnement	Barrières et contrôles radiologiques	Défense en profondeur
<b>Niveau 7</b> Accident majeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rejet majeur de matières radioactives avec des effets considérables sur la santé et l'environnement exigeant la mise en œuvre des contre-mesures prévues, voire plus.</li> </ul>		
<b>Niveau 6</b> Accident grave	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rejet important de matières radioactives exigeant probablement la mise en œuvre des contre-mesures prévues.</li> </ul>		
<b>Niveau 5</b> Accident ayant des conséquences étendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rejet limité de matières radioactives exigeant probablement la mise en œuvre de certaines des contre-mesures prévues.</li> <li>• Plusieurs décès radio-induits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Endommagement grave du cœur du réacteur.</li> <li>• Rejet de grandes quantités de matières radioactives dans l'installation avec une probabilité élevée d'exposition importante du public. Ceci pourrait résulter d'un accident de criticité ou d'un incendie majeur.</li> </ul>	
<b>Niveau 4</b> Accident ayant des conséquences locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rejet mineur de matières radioactives n'exigeant probablement pas la mise en œuvre de contre-mesures prévues autres que la surveillance des aliments locaux.</li> <li>• Au moins un décès radio-induit.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fusion ou endommagement du combustible provoquant le rejet de plus de 0,1 % de la radioactivité du cœur.</li> <li>• Rejet de quantités importantes de matières radioactives dans l'installation avec une probabilité élevée d'exposition importante du public.</li> </ul>	
<b>Niveau 3</b> Incident grave	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposition dépassant dix fois la limite annuelle réglementaire pour les travailleurs.</li> <li>• Effets sanitaires déterministes non létaux (brûlures, par exemple) radio-induits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Débits d'exposition de plus de 1 Sv/h dans une zone de travail.</li> <li>• Contamination grave d'une zone censée ne pas être contaminée de par sa conception, avec une faible probabilité d'exposition importante du public.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accident évité de peu dans une centrale nucléaire avec défaillance de toutes les dispositions en matière de sûreté.</li> <li>• Perte ou vol de sources scellées de haute activité.</li> <li>• Erreur de livraison d'une source scellée de haute activité, sans procédure adéquate pour y faire face.</li> </ul>
<b>Niveau 2</b> Incident	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposition d'un membre du public dépassant 10mSv/h.</li> <li>• Exposition d'un travailleur dépassant les limites annuelles réglementaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intensité de rayonnement dans une zone de travail dépassant 50mSv/h.</li> <li>• Contamination importante dans une installation d'une zone censée ne pas être contaminée de par sa conception.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Défaillances importantes des dispositions en matière de sûreté, mais sans conséquences effectives.</li> <li>• Découverte d'une source scellée orpheline, d'un appareil ou d'un colis de haute activité sans défaillance des dispositions en matière de sûreté.</li> <li>• Emballage incorrect d'une source scellée de haute activité.</li> </ul>
<b>Niveau 1</b> Anomalie			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surexposition d'un membre du public dépassant les limites annuelles réglementaires.</li> <li>• Problèmes mineurs liés aux composants de sûreté, avec maintien d'une solide défense en profondeur.</li> <li>• Perte ou vol d'une source, d'un appareil ou d'un colis de faible activité.</li> </ul>

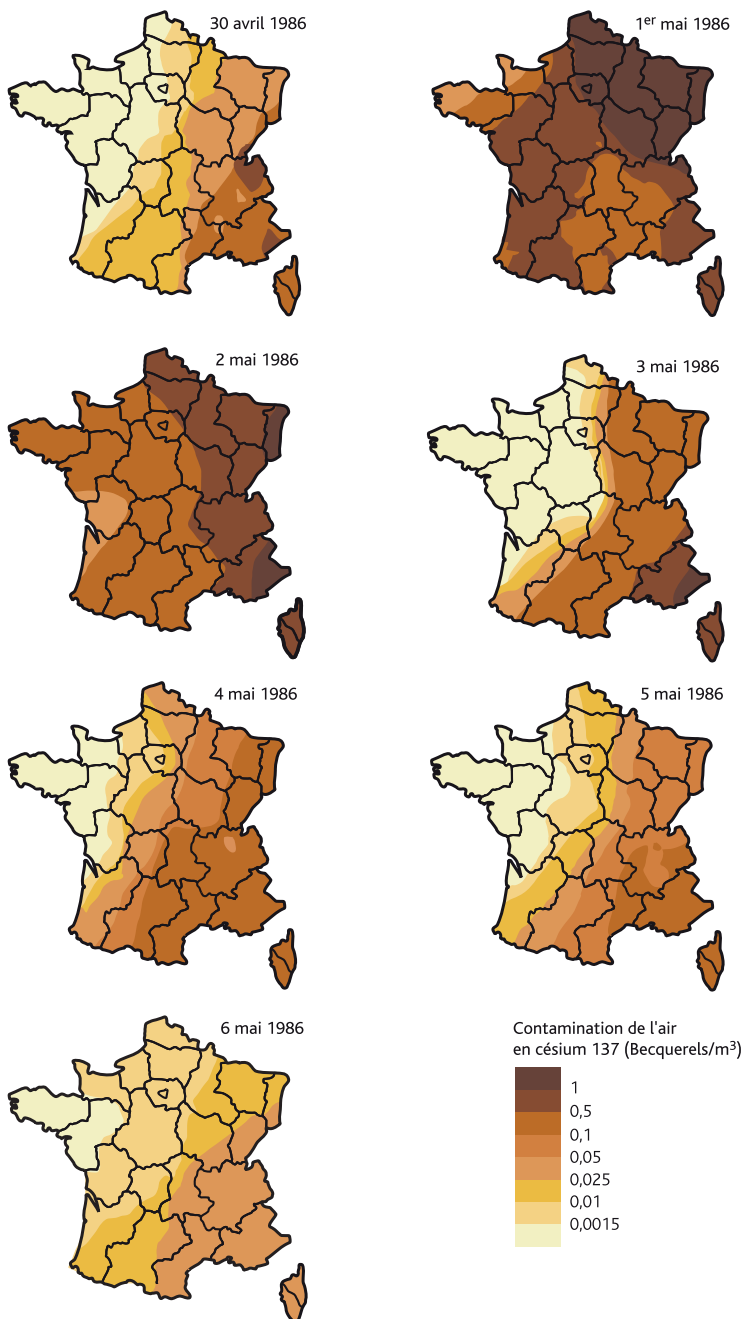




# Connaître

Décembre 1999 : incident de la centrale nucléaire du Blayais en France. La tempête Martin de décembre 1999 provoqua l'inondation d'une partie de la centrale du Blayais située près de la ville de Blaye en Gironde : les installations des réacteurs 1 et 2 ainsi que deux circuits de sauvegarde ont été touchés. Le dispositif d'aspersion qui permet de faire baisser la température en cas d'accident était également hors d'usage. L'incident a été classé au niveau 2 sur l'échelle INES.

Suite à la tempête, l'ASN ( Autorité de Sûreté Nucléaire) a demandé à EDF de prendre des engagements pour renforcer la protection du site contre l'inondation ainsi que la réalisation de travaux . Dans son rapport annuel 2007, l'ASN considère globalement satisfaisante la sûreté nucléaire de la centrale du Blayais.



Concentration moyenne du césium 137 dans l'air en France, entre le 30 avril et le 6 mai 1986.

# Connaître

Le 26 avril 1986, explosion puis incendie dans l'un des réacteurs du complexe russe de Tchernobyl : zone contaminée de façon irrécupérable sur 30 km autour de la centrale ; 32 morts à court terme ; intervention de 600 000 « liquidateurs » pour arrêter les incendies et la réaction nucléaire ; 135 000 personnes évacuées. 3,7 millions de personnes continuent à vivre dans les zones contaminées à un niveau jugé acceptable par les autorités ukrainiennes. Augmentation du nombre de cancers de la thyroïde chez les enfants d'un facteur compris entre 30 et 100 dans certaines zones. Traces de radioactivité détectées et encore présentes dans la plupart des pays européens. Le niveau 7 sur l'échelle INES est atteint.

En France, la concentration des éléments radioactifs dans l'air augmente au cours du 30 avril 1986 dans l'extrême Est du pays, pour atteindre un maximum le 1er mai. La contamination de l'air persiste jusqu'au 5 mai tout en diminuant.

(Cartes construites par l'IRSN en 2004 à partir des prélèvements quotidiens d'aérosols obtenus par le réseau de balises du SCPRI).

# Se préparer

## Face à un accident nucléaire

### Modalités de distribution générale des comprimés d'iode



L'iode est un oligo-élément indispensable au fonctionnement de la thyroïde. En cas d'accident nucléaire, l'iode radioactif peut être rejeté dans l'atmosphère par les réacteurs et une fois inhalé se fixerait sur la thyroïde. La prise d'iode stable diminue le risque de cancer de la thyroïde provoqué par l'inhalation d'iode radioactif, par saturation des récepteurs de la glande thyroïde. Dans le périmètre immédiat des installations nucléaires, les populations sont préparées à l'éventualité d'un accident et disposent de comprimés d'iode à portée de main.

Ce dispositif est complété, pour le reste de la population par un plan départemental de distribution de comprimés d'iode stable, consultable sur le site internet de la préfecture de Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/>. Dans ce plan, il est prévu de distribuer des comprimés d'iode à toute la population, en priorisant les personnes les plus sensibles à l'iode radioactif : nouveau-nés, nourrissons, enfants et jeunes adultes de moins de 40 ans, ainsi que les femmes enceintes et allaitantes.

En cas de déclenchement du plan, ces comprimés seront répartis sur des points de distribution communaux et seront distribués sur ordre préfectoral, sous la responsabilité des maires.

Pour garantir l'efficacité du traitement préventif, le moment de l'ingestion des comprimés d'iode est déterminé par le Préfet, en fonction de l'évolution de l'événement. Parallèlement à ces dispositions, le Préfet peut ordonner la mise à l'abri des populations par des mesures de confinement ou d'évacuation.

# Se protéger

## Dès l'alerte :

- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
  - Fermer toutes les ouvertures. Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de produits radioactifs
  - Arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage
  - Boucher les entrées d'air (portes, fenêtres et bouches d'aération)
  - Ecouter la radio (France Bleu Gironde 101.8)
- Toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer. Par ailleurs, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours
- Ne pas téléphoner. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio.

## Avant :

- Connaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité
- Connaître la fréquence de la radio qui diffusera les messages.

## Après :

- A la fin de l'alerte, aérer toutes les pièces du bâtiment
- Ne pas toucher aux objets, aliments ou à l'eau qui auraient pu être contaminés.



# TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES



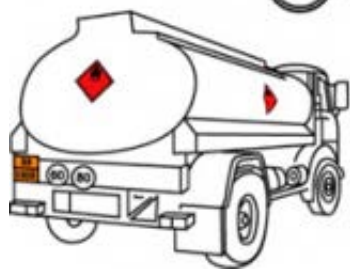
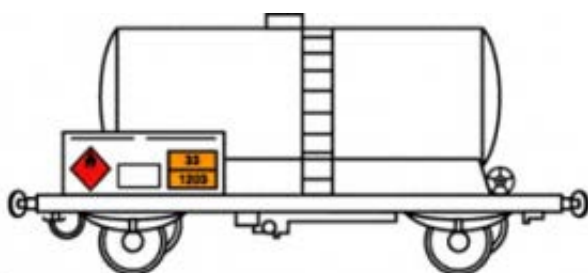
## Connaître

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou encore par la nature des réactions qu'elle est susceptible de provoquer. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive. Le transport de ces produits dangereux constitue une préoccupation importante pour les Pouvoirs Publics : à cette occasion, ils sortent des enceintes sécurisées des entreprises et circulent en tout point du territoire. Ce déplacement est effectué soit en camion (de l'ordre d'une trentaine de tonnes par camion), soit en wagon (jusqu'à cinquante tonnes par wagon, constituant ainsi des convois de plusieurs centaines de tonnes).

Le transport routier est le plus exposé au risque. Il concerne environ 75 % du tonnage total du TMD en Gironde et les causes d'accidents sont multiples : état du véhicule (freins, pneumatiques, attelages), faute de conduite du chauffeur ou d'un tiers (fatigue, négligences, inattention, ébriété, vitesse), et conditions météorologiques (intempéries, grêle, brouillard, verglas, neige).

Le transport ferroviaire rassemble 17 % du tonnage total du TMD. C'est un moyen de transport, affranchi de la plupart des conditions climatiques, et encadré dans une organisation contrôlée (personnels formés et soumis à un ensemble de dispositifs et procédures sécurisés).

Le transport par canalisation (oléoducs, gazoducs) correspond à 4 % du tonnage total du TMD et apparaît comme un moyen sûr en raison des protections des installations fixes (conception et sécurisation des canalisations). Les risques résident essentiellement dans la rupture ou la fuite d'une conduite.





# Connaître - Se préparer

Lors d'un accident de transport de TMD on peut observer 4 types d'effets, qui peuvent être associés :

- Les effets thermiques sont liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion. Il en résulte des brûlures plus ou moins graves
- Les effets mécaniques sont liés à une surpression, résultant d'une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion. Il en résulte des lésions aux tympans, poumons, etc.
- Les effets toxiques résultent de l'inhalation, de contact ou d'ingestion d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène, acides, etc.), suite à une fuite sur une installation. Les effets peuvent être, par exemple, un œdème du poumon ou une atteinte au système nerveux
- Les effets dus aux substances radioactives sont liés aux rayonnements ionisants qui peuvent atteindre tous organes ou organismes vivants.

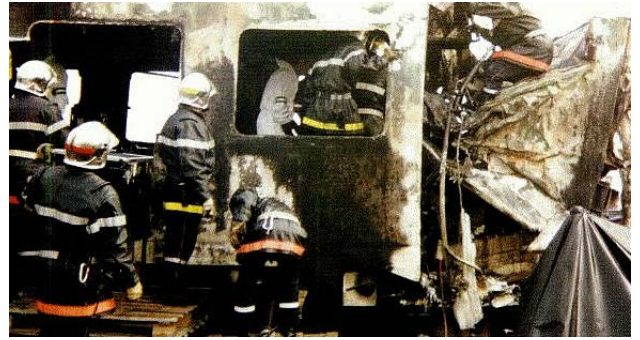
	<b>Classe 1</b> Explosifs, y compris les autres matières assimilées à ceux-ci par la Loi sur les explosifs.		<b>Classe 5</b> Matières comburantes ; Peroxydes organiques.
	<b>Classe 2</b> Gaz comprimés, liquéfiés, dissous sous pression ou liquéfiés à très basse température.		<b>Classe 6.1</b> Matières toxiques.
	<b>Classe 3</b> Liquides inflammables et combustibles.		<b>Classe 6.2</b> Matières infectieuses.
	<b>Classe 4.1</b> Matières solides inflammables.		<b>Classe 7A</b> Matières radioactives et substances radioactives réglementées, au sens de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique.
	<b>Classe 4.2</b> Matières sujettes à inflammation spontanée.		<b>Classe 8</b> Matières corrosives.
	<b>Classe 4.3</b> Matières qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables.		<b>Classe 9</b> Produits, substances ou organismes dont la manutention ou le transport présentent des risques de dommages corporels ou matériels, ou de dommages à l'environnement et qui sont inclus par règlement dans la présente classe.

D'AUTRE PART, TOUT VÉHICULE DOIT PORTER À L'AVANT ET À L'ARRIÈRE UNE PLAQUE RECTANGULAIRE DE 30 CM DE HAUTEUR SUR 40 CM DE LARGEUR, DE COULEUR ORANGE RÉFLÉCHISSANTE.

Pour les marchandises emballées ou le transport de plusieurs marchandises différentes dans les citernes multicompartiments, cette plaque demeure vierge.	Pour les citernes, cette plaque est codifiée de la façon suivante.
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------

# Connaître

En 1997, à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt (Dordogne) : collision au niveau d'un passage à niveau entre un camion citerne transportant 31 tonnes de produits pétroliers et un autorail. Propagation de l'incendie et de la citerne aux wagons : 12 morts et 43 blessés.



En 1973, à Saint-Amand-Les-Eaux (Nord) : renversement d'un semi-remorque transportant du propane. Formation d'un nuage de propane, incendie et explosion de la citerne : 9 morts, 45 blessés, 9 véhicules et 13 maisons détruits. Dispersion de débris dans un rayon de 450 mètres.



# Connaître

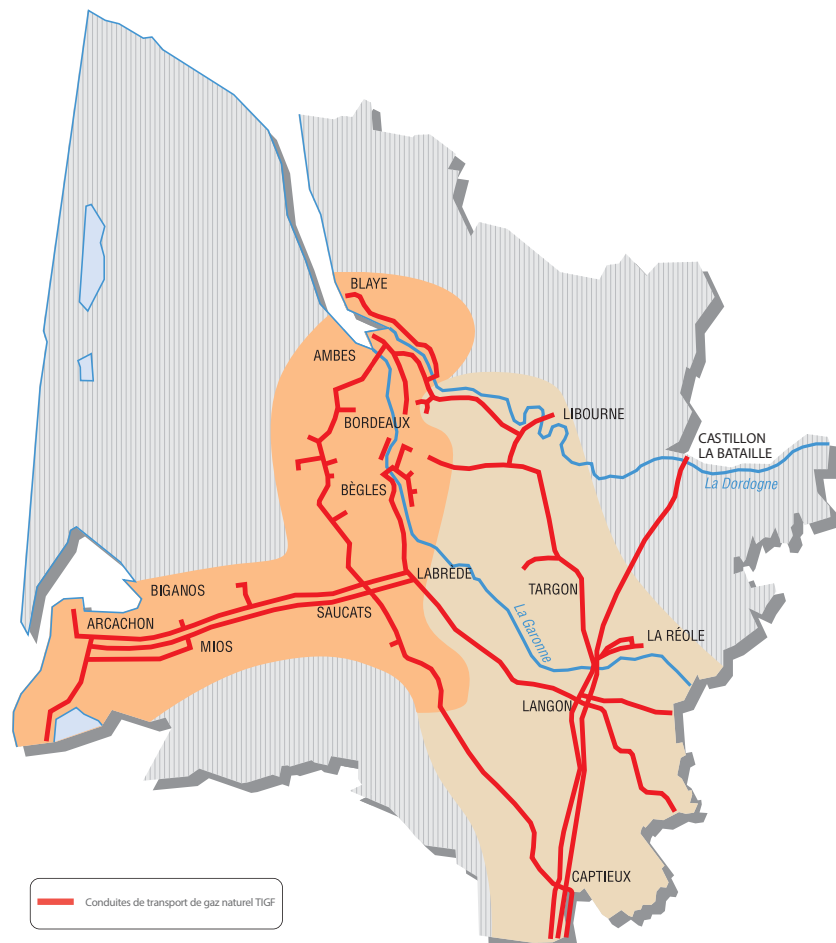
## Les conduites fixes de matières dangereuses

Les pipelines à hydrocarbures liquides ou liquéfiés sont régis par l'arrêté du 21 avril 1989, dont l'article 5-6 rend obligatoire l'élaboration d'un Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) ayant pour objet principal la protection des personnes et de l'environnement.

Un PSI permet d'identifier :

- les canalisations et les installations annexes de transport de gaz naturel situées dans le département sous la responsabilité de l'exploitant
- les risques potentiels présentés par ces installations
- la surveillance et le contrôle du réseau visant à éviter l'occurrence de ces accidents
- les mesures et les moyens à mettre en oeuvre en cas d'accident.

Les canalisations de transport de gaz à haute pression de TIGF en Gironde







## Se protéger

### Avant :

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées
- Connaître les dispositifs d'alerte.

### Après :

- A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment.



### Pendant :

- Si l'on est témoin d'un accident TMD :
- Protéger : pour éviter un « sur-accident »
  - Baliser les lieux du sinistre
  - Faire éloigner les personnes situées à proximité
  - Ne pas fumer.
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) en précisant :
  - le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
  - le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.)
  - la présence ou non de victimes
  - la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, etc.
  - le numéro du produit et le code danger (numéros apparaissant sur la plaque orange du camion-citerne ou du wagon-citerne).

### En cas de fuite de produit :

- Ne pas entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer)
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un éventuel nuage toxique
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- S'enfermer dans un local clos, en calfeutrants soigneusement les fenêtres et les aérations
- Arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage
- Ne pas fumer, éteindre toute flamme nue (allumette, bougie, gazinière, chauffage)
- Ne pas téléphoner
- Ecouter la radio (France Bleu Gironde 101.8)
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

# ACTIVITES INDUSTRIELLES



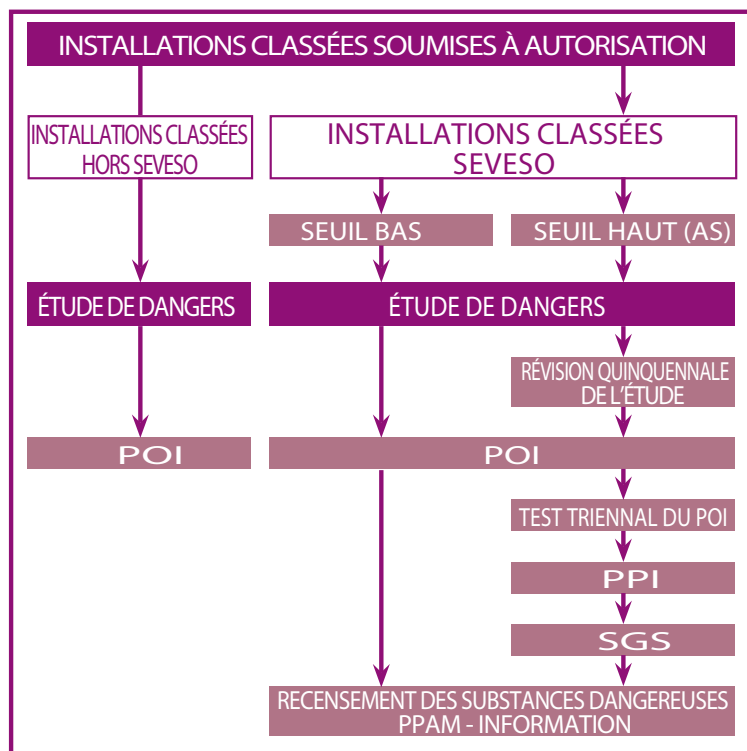
**Smurfit Kappa est une installation classée ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) soumise à autorisation Hors SEVESO**

## Connaître

Le risque industriel majeur peut se définir par tout événement accidentel, susceptible de se produire sur un site industriel, entraînant des conséquences graves sur le personnel du site, ses installations, les populations avoisinantes et les écosystèmes. Une réglementation stricte et des contrôles réguliers sont appliqués sur les établissements pouvant présenter un risque industriel. Ainsi, ces établissements relèvent d'une classification spécifique fixée par le Code de l'Environnement qui permet de distinguer en fonction des substances et des activités :

**les installations classées soumises à déclaration** qui présentent des risques et des nuisances moindres. Le contrôle a posteriori de ces installations n'est pas systématique ;

**les installations classées soumises à autorisation** qui présentent des risques et/ou des nuisances importants lors de leur fonctionnement. Elles nécessitent une évaluation du risque a priori, c'est-à-dire, avant le début d'exploitation de l'entreprise.



De par leur nature et leurs conséquences sur les populations, l'environnement et les biens, **les risques industriels** peuvent se caractériser, suivant leurs manifestations :

- l'incendie après l'inflammation d'un produit au contact d'autres produits ou d'une source de chaleur, entraînant des flux thermiques importants
- l'explosion correspondant à la production d'un flux mécanique qui se propage sous forme de déflagration ou de détonation
- les effets induits par la dispersion de substances toxiques entraînant un dysfonctionnement ou des lésions de l'organisme. Les voies de pénétrations peuvent être l'inhalation, le contact cutané ou oculaire et l'ingestion
- la pollution des écosystèmes, par le déversement incontrôlé dans le milieu naturel de substances toxiques.



# Se préparer

Les entreprises présentant un niveau de risque très élevé, tels que les établissements classés SEVESO seuil haut, sont soumises à une réglementation plus stricte notamment en matière de révision des études de danger. Cette étude entraîne la mise en place d'un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) contribuant à prévenir les accidents graves. De même, lorsqu'un sinistre dépasse l'enceinte d'un établissement SEVESO, le Préfet déclenche le Plan Particulier d'Intervention (PPI). Cette procédure vise prioritairement à lancer l'alerte, organiser les secours et assurer l'information et la protection des populations (mise à l'abri, évacuation).

Afin de prévenir ces accidents à la source, il est important que la prévention des accidents fasse partie de la politique de l'entreprise, il s'agit de la Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM). Cette politique de prévention doit être davantage qu'une simple déclaration d'intention de la direction. L'exploitant doit veiller à ce que la politique soit exécutée et à ce qu'un niveau de protection élevé soit garanti, par la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires à cet effet.

L'évaluation du risque généré lors d'un dysfonctionnement de l'activité d'une entreprise est rigoureusement obligatoire pour toutes les installations classées soumises à autorisation par la préfecture. **Une étude de danger est ainsi réalisée lors de toute demande d'autorisation d'exploitation d'une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Cette étude de danger permet de recenser et d'évaluer les risques susceptibles de se produire dans l'établissement et d'en déduire les moyens de prévention adaptés,** retenus par l'exploitant pour leur maîtrise.

Réalisé à l'aide de l'étude de danger, le POI (**Plan d'Opération Interne**), établi sous la responsabilité de l'exploitant, après expertise de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention, les moyens et équipements mis en œuvre afin de lutter contre un sinistre survenant au sein de l'établissement.

La réalisation d'exercices d'application du POI doit avoir lieu régulièrement afin d'en vérifier la fiabilité et d'en combler les lacunes éventuelles. Les différents services concernés y sont associés.



## Connaître

Une commission de suivi de site (CSS) a été créée le 8 juillet 2013 par arrêté préfectoral pour les établissements situés sur la plate-forme papetière de la commune de Biganos:

- l'usine de fabrication de papier, exploitée par la société SMURFIT KAPPA
- la chaudière biomasse, exploitée par la société DALKIA, fournissant la vapeur nécessaire au fonctionnement des installations de la papeterie.

La CSS se compose de cinq collègues :

- 1 - Collège « administration » : le Préfet, le Directeur de l'Agence Régionale de Santé ...
- 2 - Collège « collectivités territoriales » : Maires des communes limitrophes, Président du SIBA...
- 3 - Collège « riverains » : Divers représentants d'associations (SEPANSO, CEBA, Comité Régional Conchylicole)...
- 4 - Collège « exploitants » : représentants de SMURFIT KAPPA et DALKIA
- 5 - Collège « Salariés ».
- 5bis - Personnalités qualifiées.

Son but est de créer un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir les risques et suivre l'activité des installations classées.





## Connaître

23 juin 2009 dans la papeterie Smurfit Kappa, un opérateur procède vers 13h30 au rallumage d'un four à chaux après une période de maintenance. Une déflagration survient 20 minutes plus tard et endommage fortement l'électrofiltre du four. L'employé est blessé et hospitalisé. Le non-respect de la procédure de démarrage du four est à l'origine de l'accident. A la suite de cet événement, les consignes de sécurité ont été modifiées.

Le 5 juillet 2012 à 14h30, la rupture complète de la paroi du bac RC15 entraîne le déversement de 4 100 m<sup>3</sup> de liqueur noire à environ 80°C sur le site. A la suite de ce déversement brutal, les merlons formant la rétention sont en grande partie détruits par l'effet de vague.

Une partie du rejet atteint le Lacanau puis ensuite la Leyre. Cette vague, se propage sur le site, détruit des installations sans toutefois générer de suraccident. La majeure partie de la liqueur est confinée à l'intérieur du site dans le bassin de rétention de l'usine dit bassin « Saignac ». L'exploitant évalue le rejet dans le milieu naturel entre 100 et 500 m<sup>3</sup> d'après les élévations de pH observées dans la Leyre. La surface du site polluée est d'environ 2 ha. Actuellement, la Commission de Suivi de Site a pour mission de s'assurer de la bonne évolution de cet espace.

## Se protéger

### Avant :

- Connaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité
- Connaître la fréquence de la radio qui diffusera les messages.

### Après :

- A la fin de l'alerte, aérer toutes les pièces du bâtiment.

### Dès l'alerte :

- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures. Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique
- Arrêter la ventilation, boucher les entrées d'air
- Couper le chauffage
- S'éloigner des portes et des fenêtres
- Ecouter la radio (France Bleu Gironde 101.8) - Toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école - Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer. Par ailleurs, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours
- Ne pas téléphoner. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio
- Ne pas fumer. Eviter toute flamme ou étincelle en raison du risque d'explosion.





# TRANSPORT AERIEN

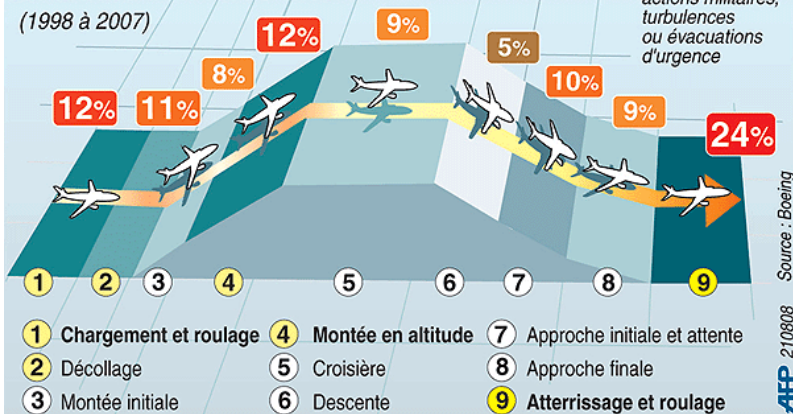


## Phases de vol et accidents mortels

Pourcentage d'accidents par phase,  
sur la base d'un vol de 1h30\*

(1998 à 2007)

\* Sauf sabotages,  
actions militaires,  
turbulences  
ou évacuations  
d'urgence



## Connaître

Le risque d'occurrence d'un accident aérien est très faible, mais les conséquences sont importantes.

Le risque lié au transport aérien touche essentiellement les infrastructures d'accueil du service aérien (aéroports, aérodromes), où les aéronefs sont les plus concentrés. Mais le risque existe aussi pour l'ensemble des communes du département survolé par des aéronefs. Ce risque est cependant limité car les phases les plus critiques d'un vol sont le décollage et l'atterrissage. Des réglementations strictes et des contrôles réguliers sont imposés aux avions et aux aéroports. En cas d'accident aérien, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) est mis en place.

Le territoire communal de la ville de Biganos est à proximité de la base aérienne de Cazaux, des aérodromes d'Andernos-les-Bains et de La Teste de Buch, et il se trouve sous les couloirs aériens de l'aéroport international de Bordeaux-Mérignac. Il existe donc un risque de chute sur une zone habitée ou boisée.

## Connaître

Le 1er juillet 2004, dans l'après-midi, un Alphajet décolle de la base aérienne 120 de Cazaux, avec un pilote et un mécanicien à bord, pour effectuer un vol de contrôle. Pendant le test de vol sur le dos, le pilote sent le manche partir vers l'avant. Malgré ses efforts, aucune de ses actions entreprises ne lui permet de contrer le phénomène. L'appareil part dans un piqué de plus en plus accentué, avec le manche bloqué. Les deux membres d'équipage sont contraints à l'éjection, au cours de laquelle ils sont gravement blessés. L'impact de l'avion dans une zone forestière provoque un incendie maîtrisé dans la soirée.

## Se protéger

- Si vous êtes témoin, alertez les pompiers
- Evitez de vous rendre sur les lieux de l'accident pour ne pas gêner les opérations de secours
- Eloignez-vous rapidement du lieu du crash notamment à cause du fort risque d'incendie
- Ne pas téléphoner
- Ecouster la radio (France Bleu Gironde 101.8)
- Ne pas fumer. Eviter toute flamme ou étincelle en raison du risque d'explosion.







# JE ME PROTÈGE EN FAMILLE



Brochure complète à télécharger sur le site de la ville  
[www.villedebiganos.fr](http://www.villedebiganos.fr)

**À REMPLIR**

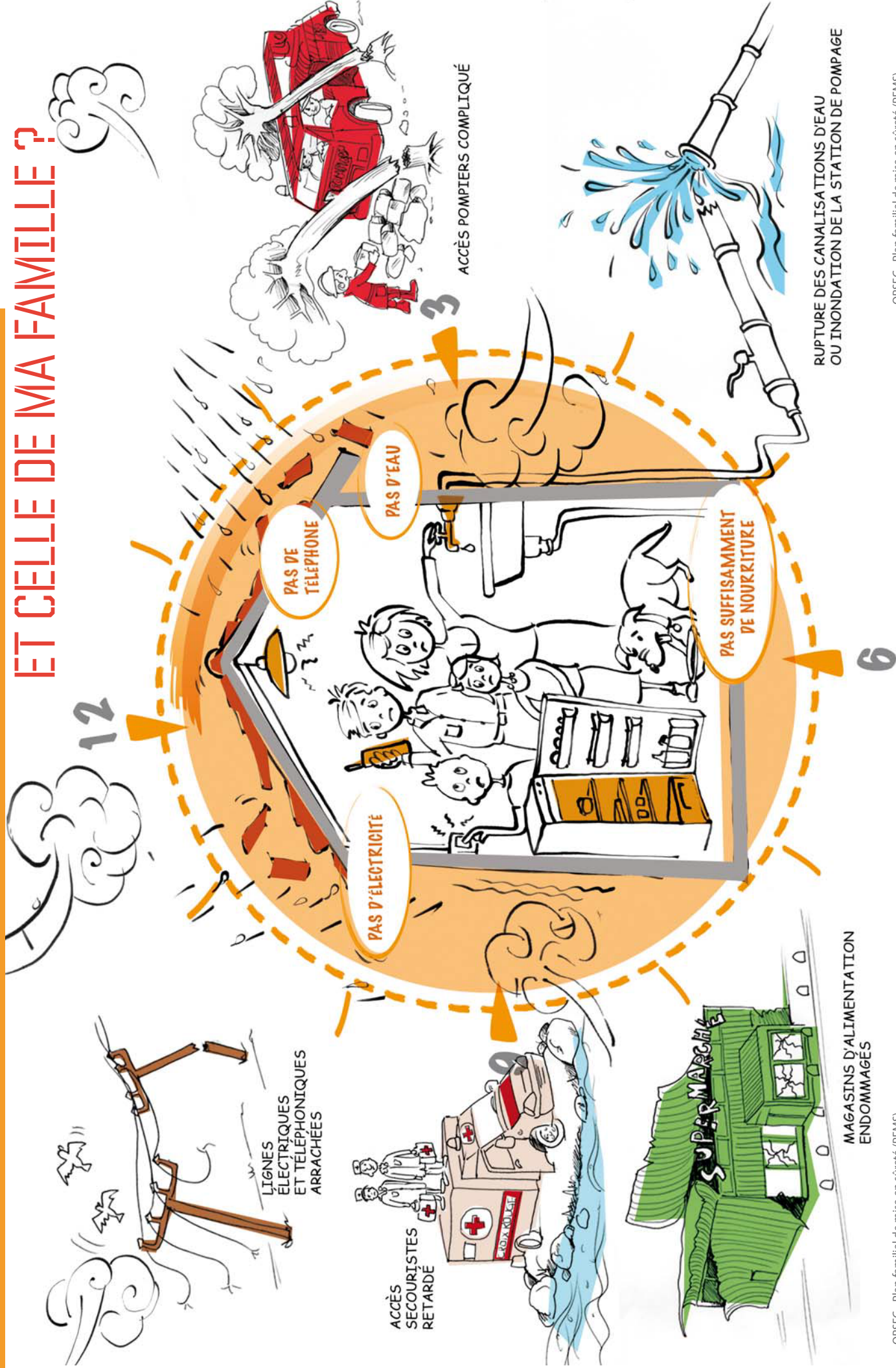
CE PLAN CONCERNE LA FAMILLE  
(indiquez votre nom):

.....



# POURQUOI DOIS-JE ASSURER MON AUTONOMIE

## ET CELLE DE MA FAMILLE ?





# TOUTES LES CONSIGNES

## détaillées :



■ Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



■ Ecoutez la Radio (France Bleu Gironde 101.8)



■ Montez dans les étages



■ Coupez le gaz et l'électricité



■ Rentrez dans un abri en dur



■ Fermez volets, portes et fenêtres



■ Ouvrez le portail de votre habitation pour faciliter l'accès



■ Alertez les autorités (Mairie ou services de secours)



■ Je reste chez moi autant que possible



■ Je suis prudent et je pense aux autres



■ Ne téléphonez pas sauf urgence médicale



■ N'allez pas chercher vos enfants à l'école



■ Ne fumez pas. Eviter toute étincelle



■ Ne prenez pas votre véhicule



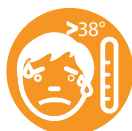
■ Eloignez-vous des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer



■ Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour



■ Utilisez un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser



■ En cas de signes de grippe contactez votre médecin



■ Je mouille ma peau plusieurs fois par jour et je me ventile



■ Je bois beaucoup d'eau



# LES PRINCIPALES CONSIGNES

à retenir :

Feu de forêt										
Tempête										
Inondation ou submersion marine										
Risque industriel										
Risque nucléaire										
Transport de Matières Dangereuses										
Transport aérien										
Grand froid										
Canicule										
Sanitaire										



# QUELLES CONSIGNES GÉNÉRALES DOIS-JE RESPECTER ?

Selon le type d'évènement, je suis susceptible, dès la diffusion de l'alerte ou des consignes des autorités :

- d'évacuer,
- de me mettre à l'abri dans un bâtiment.

Quels que soient les risques auxquels je suis exposé, les consignes générales de sécurité suivantes s'appliquent :

- j'écoute la radio pour connaître la nature du danger, son évolution et les consignes à suivre,
- je coupe le gaz et l'électricité pour éviter le risque d'explosion ou de court-circuit,
- je ne vais pas chercher mes enfants à l'école pour ne pas encombrer les voies de circulation, m'exposer et exposer mes enfants au danger inutilement. Le personnel enseignant s'occupe d'eux. Il s'est préparé aux situations graves en réalisant le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) de l'établissement,
- je ne téléphone pas, sauf urgence vitale, pour libérer les lignes téléphoniques indispensables aux services de secours,
- je ne prends pas l'ascenseur pour éviter d'être bloqué à l'intérieur à cause des coupures électriques.

## QUELLES CONSIGNES GÉNÉRALES DOIS-JE RESPECTER ? À REMPLIR



Je localise les arrivées de gaz, d'électricité et d'eau et j'explique à mes proches comment les couper (photos, schémas ou dessins sommaires, mode opératoire, boutons sur lesquels appuyer...).

Electricité

.....

.....

.....

.....

gaz

.....

.....

.....

.....

eau

.....

.....

.....

.....

### EXEMPLE

Pour couper l'électricité dans mon habitation, mon tableau électrique se trouve à l'entrée de la maison. Il suffit de basculer l'interrupteur rouge en bas à gauche pour couper toute l'électricité.

Pour le gaz, le robinet se trouve dans les toilettes, il suffit de tourner le robinet (dans le sens inverse des aiguilles d'une montre) qui se trouve à droite du compteur !

# KIT D'ÉVACUATION

# Soyez Prêts !

# KIT D'URGENCE



géoportail

Carte IGN département



Trousse 1ers secours



Thermomètre  
Couverture de survie



Gants vinyle



Répulsif insectes



Médicaments & ordonnance



Guide 1ers secours



Papier, stylo, marqueur



Boite ou sac étanche



Radio AM/FM



Lampe

Piles



Chargeur téléphone  
Chargeur pour voiture



Couteau multi-fonctions



Bougies longue durée



Allumettes étanches  
Briquets, FireSteel



Scotch

Sifflet d'urgence

Corde nylon ou Paracorde



Micropur



Réserve 10L d'eau



Nourriture non périssable



Ustensiles de cuisine  
Réchaud, popotte, gaz



Pain



Gâteaux, barres énergétiques



Lait enfant



Céréales



Sacs poubelle



Nécessaire de toilette  
& papier hygiénique



Vêtements, couverture, chaussures,  
bonnet, gants, sous vêtements, poncho, etc...



Papiers d'identité  
& Carte vitale



Argent liquide



Photo de famille  
si besoin d'identification

BESOIN D'AIDE ?



OUI



NON

S O S

15

SAMU

17

Police

18

Pompiers

112

Urgences

Liste non exhaustive constituant une aide à la préparation d'urgence. Cette liste peut être complétée suivant les besoins de votre famille. Fiche réalisée par Canigó Distrib à l'aide de documents de la Croix-Rouge Internationale. [www.StockAlimentaire.eu](http://www.StockAlimentaire.eu)



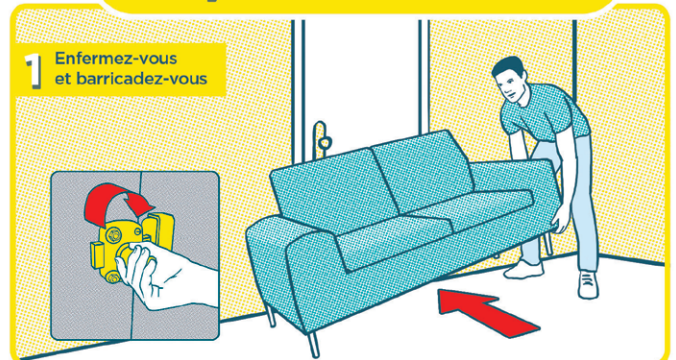
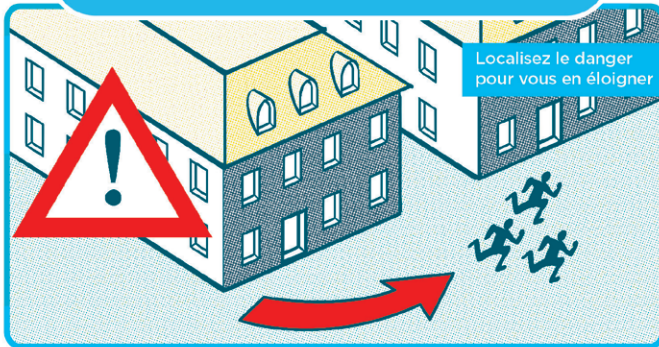
# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

## 1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

## 2/ SE CACHER



## 3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
  - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
  - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr**